



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Notification 2016/017

le 14 juillet 2016

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE LA FAMILLE CMS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (PNUE/CMS) aimerait porter à votre attention encore une fois la [Résolution 11.11 de la CMS](#) sur le « Renforcement des relations entre la famille CMS et la société civile ».

Afin de promouvoir la mise en œuvre de la résolution, le Secrétariat invite les Parties, d'autres gouvernements, les organisations de la société civile (OSC) et les organisations non gouvernementales (NGOs) à examiner les options et à formuler des recommandations en vue d'un renforcement des relations entre la Famille CMS et la société civile, concernant notamment :

- Des mécanismes permettant à toute la Famille CMS d'être informée en permanence et de manière formelle des travaux réalisés avec l'aide d'OSC et d'ONG ; et à ces travaux d'être considérés par les Parties et les organes directeurs des accords de la Famille CMS;
- Des modèles pour une participation accrue d'OSC et d'ONG aux processus de la CMS; et
- Des modalités relatives à la poursuite de l'engagement stratégique auprès d'OSC et d'ONG en vue d'assurer la mise en œuvre et de fournir des conseils d'experts en matière de renforcement des capacités;

Toutes les contributions à ce processus doivent être communiquées au Secrétariat ([cms.secretariat@cms.int](mailto:cms.secretariat@cms.int)) jusqu'au **1<sup>er</sup> septembre 2016**. Le Secrétariat consolidera ces apports pour les soumettre à la 45<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent (9-10 novembre 2016 à Bonn, Allemagne) et à la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties (22-28 octobre 2017, Manille aux Philippines).

<http://www.cms.int/en/news/notifications>